Ville de Genève
Conseil municipal

M-1754

Réponse du Conseil administratif du 6 juin 2025 à la motion du 7 février 2023 de Mmes et MM. Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Fabienne Beaud, Fabienne Aubry-Conne, Jean-Luc von Arx, Alain Miserez, Laurence Corpataux et Brigitte Studer: «Autonomie de nos aînés, notre responsabilité».

TEXTE DE LA MOTION

Exposé des motifs

Le vieillissement de la population est un enjeu majeur pour notre société. Cela impacte de manière certaine les politiques publiques en la matière et pose de nombreux défis: socialisation, soins, autonomie, santé, notamment. Heureusement, une bonne partie de nos aînés vivent relativement en bonne santé.

Avec l'âge, la capacité à se mouvoir et à se déplacer dans son environnement (lieu de vie) tend à diminuer. Pourtant, selon l'Office fédéral de la statistique, les chutes jouent un rôle critique dans la détérioration des personnes âgées et peuvent entraîner une hospitalisation et être un motif d'entrée en établissement médico-social (EMS).

Considérant:

– que la population âgée de la Ville de Genève de plus de 65 ans avoisine les 33 000 personnes en 2022;
– que sur une période d'une année, 26% des personnes âgées en ménage privé ont fait au moins une chute et que cette proportion atteint les 33% parmi les personnes de 80 ans et plus (cf. OFS, 2017, Chiffres nationaux);
– que la RPSPA-LRT-1 du 19 octobre 2022 donne la compétence aux communes de déterminer les besoins de nos aînés, dont le soutien dans les tâches de la vie quotidienne, ce qui devrait être un socle pour développer l'autonomie dans le ménage privé,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

– inciter la GIM ou la FVGLS à entrer systématiquement en matière sur les demandes d'accessibilité universelle dans les logements des personnes qui sont dans des situations dites de handicap;
– réaménager les pièces les plus accidentogènes dans des logements existants de la GIM afin d'éviter les chutes pour les personnes âgées;
– lors de la construction de nouveaux logements pour la GIM, prévoir des logements avec une accessibilité universelle dans un but d'exemplarité;

- encourager la FVGLS à continuer à construire et à réaménager ses logements afin qu'ils soient le moins accidentogènes pour les personnes à mobilité réduite;
- à développer un programme pour l'ensemble des communiers afin de prévenir les chutes des personnes âgées dans les lieux de vie en partenariat avec la Ville de Genève, Etat de Genève et les bénéficiaires.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il convient tout d'abord d'expliciter que les parcours de vie des personnes âgées sont multiples et que les besoins varient d'une personne à l'autre. Ainsi, il est important que les réponses apportées par les services publics soient adaptées à chacune et chacun.

Dans ce sens, les logements doivent pouvoir être aménagés pour répondre aux besoins évolutifs d'un parcours de vie. Ceci s'inscrit également dans la politique d'accessibilité adoptée par la Ville de Genève.

En amont de la mise en accessibilité des logements, il est important d'agir pour permettre aux personnes à la retraite de maintenir des activités physiques. Ce faisant, nous agissons en prévision de la perte de la musculature et limitons de facto le risque de chute.

Le Service social de la Ville de Genève (SOC) déploie ainsi de nombreuses activités à destination des personnes de plus de 65 ans. On peut citer un certain nombre d'exemples:

- Projet MOBEQ (mobilité – équilibre) mené, à partir de 2003, par les antennes sociales de proximité de la Ville de Genève. Il s'agissait initialement d'une collaboration avec l'hôpital de gériatrie (professeur Reto Kressig) consistant à parcourir les quartiers pour informer le public des risques liés aux chutes et des moyens d'atténuer ces risques et conséquences. Ce projet a notamment débouché sur la création des cours de rythmique seniors développés par l'Institut Jaques-Dalcroze sur l'impulsion du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS). Ce cours est devenu l'un de leur produit phare depuis lors et cette activité est reconnue comme extrêmement positive pour maintenir l'équilibre à un âge avancé, et ainsi prévenir les chutes et les conséquences néfastes qui s'ensuivent dans de nombreux cas.
- A Cité Seniors, il existe une offre permanente d'activités visant à renforcer la condition physique des seniors:
  - Atelier Activ'équilibre;
  - Atelier PostureS;
  - Café santé sur le thème de la mobilité et des chutes;

- Entraînement de walking hebdomadaires;
- Cours de Zumba gold;
- Cours de yoga;
- Cours de Qi Gong;
- Cours de gymnastique seniors hebdomadaire, toute l'année, et en été dans plusieurs parcs de la Ville;
- Cours de danse;
- Cours de paddle;
- Etc.

Depuis 2021, le SOC propose également des activités destinées aux seniors via le programme «Activités seniors près de chez vous». De nombreuses activités sont proposées aux communières et communiers dans la proximité de leur domicile, avec pour objectif de prévenir les chutes et de maintenir ou renforcer leur mobilité:

- Café santé: favoriser le maintien à domicile et limiter les risques de chutes;
- Atelier mouvements et équilibre;
- Cours de gym seniors;
- Ateliers Chuter sans se blesser;
- Yoga sur chaise;
- Mobilité et souplesse;
- Restons dynamiques!, qui invite les seniors à se retrouver pour une séance d'activité physique une fois par semaine durant toute l'année dans différents parcs de la Ville de Genève (parc Bertrand, parc des Franchises, parc Baud-Bovy et parc Beaulieu). Ce programme a obtenu le prix «Ville en santé 2023» délivré par la fondation Radix.

De nombreuses activités sont également proposées dans les espaces de quartier mis à disposition des associations par le SOC, et auxquels les seniors ont accès:

- Tai-chi;
- Yoga;
- Gymnastique douce;
- Gymnastique active;
- Pilates;
- Yoga sur chaise;
- Danse;
- Marche;

- Aérobic;
- Stretching.

Ces programmes connaissent un véritable succès. Ils contribuent véritablement à garder de la mobilité et à réduire le risque de chutes, avec une amélioration globale de l'autonomie fonctionnelle de personnes qui fréquentent ces cours.

Notons également que le département de la sécurité et des sports (DSSP), via son Service des sports (SPO), propose également aux seniors de plus de 55 ans une multitude de sports permettant de prévenir la perte de mobilité.

Les chutes peuvent aussi survenir en raison de problématiques liées à l'aménagement. Dans cette optique, le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) a déjà réalisé de nombreuses améliorations de l'espace public, notamment sur les points suivants:

- Installation, dans les espaces publics nécessaires, de bancs suffisants et adaptés aux besoins des personnes à mobilité réduite et, notamment, des personnes âgées;
- Adaptations des trottoirs en ville de Genève pour faciliter le déplacement sécurisé des personnes à mobilité réduite et, notamment, des personnes âgées (revêtement, abaissement, encombrement et élargissement);
- Modifications des traversées routières ainsi que des temps de passage afin de permettre le déplacement sécurisé des personnes à mobilité réduite et, notamment, des personnes âgées (emplacement des passages piétons, carrefours et feux de circulation);
- Rénovation de plus de 4000 points lumineux et mise en place de sources lumineuses LED afin d'assurer une visibilité suffisante la nuit.

Concernant plus précisément la question de l'habitat, la Ville de Genève travaille depuis plusieurs années sur cette question. En effet, parmi les sept axes de la politique de la vieillesse (2015-2024), deux d'entre eux consistaient notamment, d'une part, à renforcer la mobilité et l'accessibilité physique, et, d'autre part, à travailler sur un habitat adapté.

Un certain nombre d'actions ont été menées sur ces sujets avec les différents services de la Ville ou avec le réseau:

- Collaborer avec les architectes de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) et les filières physiothérapie et soins infirmiers de la Haute école de santé Genève (HEdS) sur un projet pilote d'adaptation des logements occupés par les personnes âgées.

  La Ville de Genève a soutenu activement la recherche menée par deux hautes écoles spécialisées de Suisse occidentale (HES-SO) genevoises alliant des aspects de santé à un volet technique. Ce projet consiste à construire un

modèle d'adaptations légères de logements aux besoins spécifiques des seniors qui les occupent, ceci afin d'améliorer leur fonctionnalité et de prolonger le maintien à domicile en retardant un éventuel placement en établissement médico-social (EMS).

– Soutenir des projets de logements intergénérationnels, en accord avec les avancements de la commission Habitat Seniors de la Plateforme des associations d'aînés à Genève.

  La Ville a un rôle à jouer auprès des constructeurs, des propriétaires ou des fondations, afin de faire en sorte que le vieillissement de la population soit pris en compte à tous les niveaux lorsqu'il est question de logement: adaptation, rénovation, construction, etc. Le parc immobilier de la Ville de Genève est important, et c'est déjà à ce niveau-là que des avancées peuvent être menées.

  C'est pourquoi la Ville soutient de nombreuses réflexions portant sur ce sujet, notamment en subventionnant depuis 2018 la commission Habitat seniors de la Plateforme des associations d'aînés et en participant activement à ses travaux.

  Cette commission a publié, en juin 2021, une brochure présentant une typologie des logements adaptés existants dans le canton, en partant du logement privé jusqu'à l'EMS. Il s'agit d'un référentiel commun basé sur une série de critères qui permettent de distinguer les modèles en fonction des besoins.

  Cette publication a pour but d'informer sur la diversité des offres actuelles et de valoriser les initiatives qui tiennent compte des réalités et des parcours de vie multiples.

  En octobre 2024, un nouveau rapport va être publié par la Plateforme, consacré cette fois-ci à l'accessibilité des logements, tant sur le plan de financier qu'administratif.

D'une manière plus générale et en application de la politique de la Ville de Genève pour une «ville universellement accessible»[1], et suivant les prescriptions de la loi cantonale en vigueur[2], les nouvelles constructions, de même que leurs abords, doivent être conçues et aménagées de manière à les rendre accessibles et utilisables par tous les usagers et toutes les usagères, y compris les personnes qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer. Par ailleurs, lors des transformations et rénovations importantes de constructions ou installations existantes, toutes les mesures proportionnées doivent être prises afin de permettre l'accès et l'utilisation par l'ensemble des usagers et usagères.

Depuis l'engagement de la Ville, en 2020, à rendre l'accès aux bâtiments et à l'espace public universel et adapté pour toutes et tous, le DACM a participé

---

[1] https://www.geneve.ch/fr/public/situation-handicap/ville-universellement-accessible# (consulté le 6 juin 2025)

[2] L 5 05.06 Règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI) du 29 janvier 2020, entrée en vigueur le 1er avril 2020

activement à l'établissement d'un «guide de bonnes pratiques» en matière d'accessibilité. Tous les projets de construction ou de rénovation des bâtiments et de l'espace public respectent ces orientations.

En termes de bâtiments administratifs et de logements, la Direction du patrimoine bâti (DPBA) est sensible à ces enjeux et y porte une analyse particulière. Ainsi, les associations de défense des conditions de mobilité et d'accessibilité universelle, telles que Handicap Architecture et Urbanisme (HAU), sont associées aux projets, et, selon les besoins et enjeux, des missions de conseils sont confiées à des professionnels spécialisés.

La Gérance immobilière municipale (GIM) reçoit aussi régulièrement des demandes d'installations de locataires et d'associations ou de fondations, telles que Pro Infirmis ou Pro Senectute, visant à améliorer l'accessibilité et la mobilité dans les logements. Ces demandes sont systématiquement étudiées par le service, mais doivent répondre à de nombreuses conditions définies par DPBA sur le plan constructif. La Ville ne finance pas ces installations, qui sont à la charge du locataire ou de la locataire. Certaines fondations ou associations peuvent allouer des fonds, mais auront tendance à privilégier les personnes qu'elles suivent déjà.

Notons également que, depuis mars 2024, le Conseil administratif a décidé, sous l'impulsion de la soussignée de droite, de réactiver la plateforme interdépartementale pour traiter les différents aspects liés au public senior. Cette plateforme est présidée par le délégué à la longue vie.

De plus, le 9 septembre 2024, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) présentait sa politique de la longue vie, dans laquelle un axe sur l'environnement est prévu. Parmi les objectifs qui en découlent, le numéro 6 vise à «améliorer les aménagements et l'habitat». Dans les mesures précises prévues, la mesure 20 prévoit d'«inclure les besoins des seniors dans la gestion du parc immobilier municipal afin de favoriser le maintien à domicile». Cet élément rejoint les demandes des motionnaires.

Enfin, précisons que cette nouvelle politique prévoit d'encourager la participation citoyenne des personnes de 65 ans et plus, notamment via une consultation régulière des seniors pour les projets qui les concernent. Via cette plateforme, il sera possible d'ajuster les prestations selon les retours obtenus.

En conclusion, de nombreuses actions sont menées afin de rendre la Ville de Genève plus accessible, notamment pour les seniors, et pour diminuer les risques de chutes. La Ville de Genève entend poursuivre son engagement en la matière.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Christina Kitsos